

C O D E R P A
06800192012517100200_PAPH-AR

**Conseil Général
Haut-Rhin**

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17/05/2010

Publication : 28/05/2010



Pour le Président du Conseil Général,
par délégation
Le Directeur de l'Autonomie

Direction de la Solidarité
Christian FISCHER

Direction Adjointe pour l'Autonomie
Personnes Agées - Personnes Handicapées

Colmar, le

2010 00200

ARRETÉ N° 2010.....- DSOL

Du 12 MAI 2010

**Portant modification de la composition des membres du
Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin
(C.O.D.E.R.P.A.)**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 57),
- VU la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 relative au rôle, à la composition et au fonctionnement du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 17 décembre 2009 portant fixation à 130 du nombre maximum de membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU l'arrêté n° 2008-00657 du 20 octobre 2008 portant nomination des membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- SUR proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1^{er}

Les noms des suppléants des représentants titulaires de l'UNION DEPARTEMENTALE CGT DU HAUT RHIN et du DIRECTEUR DE LA SOLIDARITE DU CONSEIL GENERAL, relevant des membres du CODERPA tel que fixé par l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 octobre 2008 est modifié comme suit :

COLLEGE N° 1

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES AU PLAN LOCAL :

8. UNION DEPARTEMENTALE CGT DU HAUT RHIN

Suppléant :

Mme Christiane PETERSCHMITT
1 rue des Oies
68000 COLMAR

En remplacement de
M. François UHMANN

COLLEGE N° 2

PERSONNES EN ACTIVITE AU SEIN DES PRINCIPALES PROFESSIONS CONCERNEES PAR L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE EN FAVEUR DE PERSONNES AGEES :

18. DIRECTEUR DE LA SOLIDARITE DU CONSEIL GENERAL

Suppléant :

Mme Cécile BARLOT
Chef de Service
Service Prestations d'Aides Sociales
Conseil Général du Haut-Rhin

En remplacement de
Mme Stéphanie TACHON

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de l'Autonomie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le Directeur Général des Services


André THOMAS